

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2016

LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES DE CERTAINS ENGINES MOTORISÉS - (N° 1698)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL5

présenté par
M. Pauvros, rapporteur

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« à celles prises »,

les mots :

« aux textes réglementaires pris ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.